

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 25

Artikel: Placement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Baptême tardif. — Il y a de cela quelques années. Un meunier du canton vient à l'église, accompagné de sa famille, des parrains, marraines et de quelques parents et amis pour faire baptiser son fils. Celui-ci était déjà dans sa deuxième année; diverses circonstances avaient obligé de différer jusqu'alors la cérémonie.

Le babil du bambin s'était rapidement déve- loppé au constant voisinage du tic-tac du mou- lin et de l'incessant caquet de la meunière. On ne pouvait obtenir de lui un peu de silence, même pendant la cérémonie. Aussi, lorsque le pasteur lui versa l'eau du baptême sur le visage, l'enfant, les yeux pleins de larmes, cria : « Pa- rapluie! parapluie!... »

On voit d'ici la situation de l'assistance.

Pas d'offense! — Un monsieur, de tenue cor- recte, présente à une caisse un billet de ban- que.

— Mais, s'écrie l'employé, ce billet est faux ! Le monsieur, souriant, ouvre son porte- feuille :

— Tenez, en voici un bon.

Puis, d'un ton aimable :

— On peut toujours essayer, n'est-ce pas ?

La tranquillité des voisins. — M. R^{me}, du troi- sième, donne un bal.

A deux heures du matin, le locataire du se- cond, qui n'a pas encore fermé l'œil, vient se plaindre.

— Je ne vous empêche point de danser, fait-il, mais, de grâce, priez vos invités d'enlever leurs chaussures.

Les hannetons et LL. EE.

Un de nos lecteurs veut bien nous communiquer une ordonnance bernoise, datant de 1749, et pres- crivant la destruction des hannetons. Elle est assez curieuse. La voici :

NOUS L'ADVOYER ET CONSEIL
DE LA VILLE ET RÉPUBLIQUE DE BERNE,
savoir faisons : Qu'ayants considéré les
grands dégâts & dommages, que Nos chers &
féaux Bourgeois & Sujets, dans Nos Villes &
Pays, ont soufferts depuis quelque tems, par
les Hannetons, nommés dans ce Païs Quan-
quilles, & autres Insectes de cette nature, tant
en leurs fruits des Champs, qu'en ceux des
Arbres, Jardin & autres; Nous avons trouvé à
propos, de faire de nouveau examiner Nos divers
Mandats, émanés ci-devant à ce sujet, & particu-
lièrement ceux de 1711. 1717. & 1726. Et là-dessus
Nous ayant été rapporté & remontré le bon effet
qu'une exacte observation d'iceux a autres fois
opéré; Nous avons jugé nécessaire, par un soin
Paternel pour Nos Sujets, de les faire renou-
veller, comme Nous le faisons, en ordonnant
très-sérieusement par les Présentes :

I. Par rapport aux Hannetons en terres, cha-
que Père de famille devra être tenu & obligé à
l'avenir, d'envoyer quelqu'un après la charruë,
en toutes saisons, surtout au Printemps & en
Automne, dans les endroits, où les Pourceaux
& les Oyes ne vont pas, pour amasser diligen-
ment ces Insectes, & les remettre au Gouverneur
du Village ou autre personne établie pour ce
sujet, qui aura soin de les mettre incessamment
à néant.

II. Quant aux Hannetons volans, ou Quan-
quilles, comme chacun sait par expérience, les
grands dommages & ravages, que ces animaux
font, tant à la fleur des Arbres fruitiers, qu'aux
Arbres mêmes, soit dans les Vergers, ou dans
les Bois; Nous voulons & ordonnons, que, pour
les détruire autant que possible, dans tous les
endroits où ils paroîtront, les Communes en
général, & chaque Famille en particulier, dans
leurs propres possessions, les secouent des Ar-
bres, les amassent diligemment dans des sacs,

& les remettent ensuite au Surveillant établi pour
les extirper, & cela aussi-tôt & et aussi long-tems,
que faire se pourra, & qu'il en existera; entendu,
que chaque famille sera tenuë d'en livrer autant
de mesures, que de personnes il s'y trouvera
au-dessus de l'âge de sept ans. Quant au surplus,
il leur sera payé un Batz pour chaque mesure,
par les Surveillans, ce que Nos Baillifs leur
rembourseront, & Nous porteront à compte.

Et pour que la présente Notre sérieuse Vol-
onté & Ordonnance soit ponctuellement obser-
vée; Nous voulons & ordonnons, que dès aujour-
d'hui, dans les quatre Justices Foraines, nommées
Land-Gricht, les Frey-Weibels & Ammans, & par
tout le reste de Nos Païs, les Baillifs, donnent
les Ordres nécessaires à ce sujet, tant par rap-
port au choix & à l'établissement des Inspecteurs,
que pour toutes les autres précautions conve-
nables; & au cas que quelqu'un vint à manquer
à son devoir, lesdits Surveillans ou Inspecteurs
auront le pouvoir de faire faire l'ouvrage aux
frais de ceux, qui s'y montreront négligens,
lesquels seront en outre tenus de payer, sans
remission, une Amande de Trois Livres Bernoi-
ses, dont le tiers appartiendra au Baillif, l'autre
tiers aux Pauvres de la Commune, & le troisième
à l'Inspecteur du lieu. Ordonnons pour cet effet
à Nos Baillifs, de faire non-seulement publier en
Chaire, & afficher dans tous les lieux requis,
Notre présente Ordonnance, mais aussi de tenir
main, à ce qu'elle soit fidèlement observée

Donné le 7 Mars 1749.

CHANCELLERIE DE BERNE.

Chez le photographe. — Vous me certifiez,
monsieur, que mon portrait sera réussi ?

— Je vous le jure, madame, vous ne vous re-
connaitrez plus.

Les bons peintres. — Estiusez-voir, monsieur
le peintre, qu'est-ce que représente ce grand
tableau où l'on ne distingue que deux ou trois
petits points dans un gros nuage ?

— C'est un match d'automobiles.

Rien de Chicago. — Tout de même, monsieur
Nifflet, il y a de quoi vous soulever le cœur en
pensant à ces horreurs qu'ils fourrent dans les
boîtes de Chicago ! Est-ce qu'il n'y a vraiment
pas moyen de conserver la viande autrement ?
— Si fait, madame Pattet, on n'a qu'à conser-
ver les animaux en vie.

Onna fenna d'à pllieindre.

PRAU SU que vo sède que noutrè conseillé
(clliu que vant à Berna, pas clliau de Lo-
zena) sè sant appoueintà stau teimps pas-
sà po fabrequà on *codè civi* que sarà po tot lo
paï. Lè papà no z'ant de que clli code sarà dau
biau et que l'ant pardieu bin fè dau novî. Le pa-
raît qu'on porrà sè maryà bin plliein chà et sè
dèmaryà quemet on voudrà. Sè pas cein qu'on
lâi vâo gagnî de pouâi fère dinse ! Vâi devo,
quand on è bin accoutoumâ einseimblie on dusse
pas sè separa por ein reprendre on autra que
l'è dâi iâdzo pe crouë, cà, quemet on dit : « Lè
fenne sant tote de la mîma matâire, ma n'ant
pas lè mîme manâire ». Clliau que sant jamé
conteint, dâi coup risquant de tsesi s'au tiu.
Mè ne voudrî pas mè dèmaryà d'avoué ma Ma-
rienne, dein ti lè cas pas por lo momeint, dè-
vant d'avâi fè la buia.

Ma lâi a oquie que la Sabine à Tienne trâove
pas bin justo dein clli code, l'è qu'on hommo
pâo sè remaryà quasu de suite aprî que sa fenna
l'è morta, justo lo teimps de la laissi refrâidi on
bocon; na pas onna fenna lâi faut dhî mâ du
que son vilho a veri lo blanc dâi get. L'è justa-
meint à cein que pâo pas sè resoudre.

Câ ein a pardieu rido vu la Sabine avoué son
hommo, lo Gabriel : lè lâi ein a fè vère de tote
lè couleu de l'arc-en-ciè et po fini clli Gabriel

l'è venu tot estropyâ pè lè piôte, avoué dâi
dourgnon quemet dâi coque et pu dâi douleu
de rumatisse que cein a amenâ la paralsi.
Peinsâ-vo vâi que la poûra Sabine l'a z'u à sè
dètortolhî po soignî son bordon. Sè pouâve pas
budzi que quemet on lo mettâi, rein lâi allâve
pequa que la leinga. L'ère adî : « Sabine, vîre-
mè on bocon ! Sabine, lâive-mè clli coussin ! Sa-
bine, mè-mè su lo seillon ! (à respet). Sabine
cè ! Sabine lê ! dzor et né ». Et l'è restâ dinse
paralsâ houit mâi tant qu'à la fin l'a prâi son
beliet po lo semetiro.

Et ora sa fenna ètâi vèva, ma fasâi onna ga-
lèza vèvetta. Faillâi la vère la demeindze avoué
sè solâ bin serî que pioulâvant on bocon po cein
que l'è z'avâi atsetâ aprî l'einterrâ, sè biau z'hail-
lon, sè get nâi quemet dâi clliau de borî, son mein-
ton riond et sè botse rodze quemet dâi grattacu.
Assebin l'a z'u vito retrovâ on galé valottet po
lâi fère âobliâ son bordon de Gabriel, et s'eim-
bantsant, ti lè dou, l'autro dzo po écrire l'au
z'annonce.

— Vo pouâide pas écrire ora, dit lo pètabos-
son, du que lâi a rein que dou mâi que voutron
premi hommo l'è mort.

— Mâ ! quaisî-vo, lâi a pas moyen que pouâisso
pas mè remaryâ ora, que repond la poûra Sa-
bine.

— Ma fâi nâ, à te. que cein que dit la loi : vo
faut trâi ceint dzo du que vo z'îte vèva. L'arti-
cle sè dit dinse : « Les veuves ne peuvent con-
tracter un nouveau mariage avant l'expiration
de 300 jours à partir de la dissolution du ma-
riage ». On pâo pas allâ contre. Ai-vo oquie à
redere à cein ?

— Se l'è oquie à dere ? Ma bin su, que repond
la Sabine : mè seimblie que su clliau dhî mâi
que mè faut atteindrè dèvant de mè remaryâ,
vo porrâi bin mè doutâ lè houit mâi que mon
Gabriel l'a ètâ paralsâ. MARGA LOUIS.

Cortège de savants.

UN de nos abonnés veut bien nous adresser
le document suivant. C'est le programme
d'une réunion scientifique qui eut lieu à Lau-
sanne en 1829. Notre correspondant ne sait nous
dire de quelle réunion il s'agit et nous n'avons pas
été plus heureux dans nos recherches. Quelqu'un
de nos lecteurs pourra peut-être nous renseigner.

*Programme de la «réunion scientifique» qui
aura lieu à Lausanne, en 1829.*

Les membres de la société se réuniront à 10
heures moins un quart derrière Bourg.

L'hypocra sera offert.

A 10 heures précises la société se rendra en
corps à la maison de ville, dans l'ordre suivant.

a) deux apothicaires, portant la seringue et
croisant la canule, ouvriront la marche.

b) quatre apothicaires battant la marche avec
pilons et mortiers.

c) un peloton de 24 apothicaires, la seringue
en bandoulière.

d) un peloton de médecins et de chirurgiens
de première classe.

e) un visiteur des morts portant l'étendard
de la société.

f) un peloton de médecins et de chirurgiens
de seconde classe.

g) un peloton de vétérinaires.

h) les derrières de la société seront soutenus
par un fort détachement d'apothicaires, armés
pour la circonstance.

Arrivée à la maison de ville, la société com-
mencera ses travaux.

Après la séance, les membres de la société
seront conviés à un banquet dont mesdames les
sages femmes veulent bien faire les honneurs.

Placement. — Un poète pénétre timidement
chez le directeur d'une grande revue.

— Voici, monsieur, quelques vers que je vou-
drais...

Le directeur, sans s'arrêter d'écrire :

— Très bien, monsieur. Auriez-vous l'obligeance de les mettre vous-même au panier ? Je suis si occupé en ce moment.

Consultation matrimoniale.

MADAME X. consulte le pasteur de la paroisse et le dialogue s'engage :

— Monsieur le pasteur, que pourrais-je faire contre mon mari, qui néglige de plus en plus sa femme et ses enfants ?

— Comment se peut-il ! Je croyais votre époux le plus rangé des hommes !

— Eh bien, voilà justement ce qu'on m'a déjà dit, monsieur ! Hors de la maison, il a l'air d'un ange et c'est pourtant un être sans cœur à l'égard de sa famille, un coureur qui croit que toutes les femmes le regardent, ce vieux fou ! Si vous saviez ce que je souffre avec lui ! Voilà des années qu'il ne m'adresse presque plus la parole !

— C'est incroyable ce que vous dites-là ! Comme on peut se tromper sur la moralité des gens ! Mais voyons les choses de près. Où passe-t-il son temps !

— Je n'en sais rien. Vous comprenez qu'il a ses occupations en ville et que je ne vois pas ce qu'il fait.

— Se livre-t-il à la boisson, au jeu, au dévergondage ?

— Pour la boisson, il n'y a rien à dire. Il est abstinant. Je n'ai jamais entendu dire qu'il joue, mais pour le reste, je crois qu'il est précisément ce qui l'attire.

— Vous avez sans doute des preuves de son inconduite ?

— Oh ! si vous saviez comme il sait se cacher. On ne peut rien savoir de ce qu'il fait. Vous comprenez qu'un homme qui ne s'occupe pas de sa femme...

— Pas nécessairement, madame. Remplit-il consciencieusement ses devoirs professionnels ?

— Quant à cela, je n'ai rien à dire.

— Fréquente-t-il les cafés, les débits de boissons, la société interlope ?

— Oh, pas plus ! Ce n'est pas son genre.

— Entretient-il des relations inadmissibles ?

— Mais il faut bien, monsieur le pasteur, puisqu'il ne me parle plus !

— Avez-vous découvert, appris ou seulement entendu dire qu'il ait failli à ses devoirs de ce côté-là ?

— Vous comprenez, monsieur, que je ne pense pas le suivre partout et qu'il fait ses écarts en cachette ? Avec la vie qui se mène aujourd'hui dans les villes, est-ce qu'on peut se fier à un homme.

— Pardon, pardon, madame. Ne discutons pas mœurs publiques, mais bien mœurs privées de votre mari, puisque vous l'avez voulu. Ainsi vous ne pouvez pas préciser les griefs que vous formulez contre lui ? Ne lui avez-vous jamais fait des reproches ?

— Eh, monsieur, je lui en fais tous les jours, à ce misérable...

— Que répond-t-il ?

— Jamais rien, le monstre ! Vous comprenez que c'est facile...

— Madame, dites-lui de ma part qu'il a mérité le Paradis !

Conserves anarchistes.

Les journaux mènent grand bruit, depuis quelque temps, au sujet des conserves de Chicago. Il paraît que l'on n'est pas très scrupuleux, là-bas, sur le choix des animaux mis en boîtes. Plusieurs de ces conserves avariées ont causé, paraît-il, des empoisonnements.

Si ce n'était que cela !

L'autre jour, une famille, qui avait encore en réserve une boîte des fameuses viandes, se dé-

cide à l'ouvrir. Soudain, une explosion formidable se produit. Les verres, les assiettes volent en éclats ; fourchettes et couteaux, violemment projetés en l'air, se plantent dans le plâtre du plafond. La lampe-suspension tombe en miettes au beau milieu de la table, et le pétrole se répand sur la nappe, sur les vêtements des convives, sur le parquet. Désastre général.

Par un hasard providentiel, personne n'est blessé. Il n'y a que des dégâts matériels.

Une enquête est ouverte aussitôt, très minutieuse. De fil en aiguille, on finit par découvrir que le porc dont la dépouille mortelle emplissait la boîte en question avait, fait étrange, avalé une cartouche de dynamite. Quelque anarchiste, poursuivi par les gendarmes, avait, sans doute, jeté au hasard, pour s'en débarrasser, ce compromettant argument de propagande par le fait. Celui-ci ne fut pas perdu, comme on voit.

Chance ou fatalité extraordinaire, le dangereux projectile avait traversé, inaperçu et inoffensif, les nombreuses manipulations nécessaires à la préparation des conserves. Ce n'est qu'au contact brusque de l'outil dont on s'était servi pour ouvrir la boîte que la cartouche fit explosion.

Vrai, on n'est plus en sécurité nulle part, aux jours d'aujourd'hui, comme on dit chez nous.

Soupe à la Claudine.

6 personnes.

25 minutes.

Jetez dans un litre et quart d'eau bouillante additionnée de 12 grammes de sel, un demi-litre de haricots rouges frais et 400 gr. de lard de poitrine coupé en petits dés et passé à l'eau bouillante pendant 5 à 6 minutes. Ajoutez un oignon piqué d'un tout petit clou de girofle, un petit bouquet de persil et laissez cuire jusqu'à ce que les haricots s'écraient bien. — Egouttez et conservez la cuisson, passez au tamis, haricots, lard et oignon dont le clou de girofle sera retiré et recueillez la purée dans la casserole. Délayez, avec la cuisson réservée, faites bouillir en remuant et finissez, hors du feu, avec 30 à 40 grammes de beurre et une cuillerée à café d'arôme Maggi. — Versez dans la soupière et ajoutez 3 cuillerées de croûtons de pain de ménage sautés au beurre au moment et une bonne pincée de pluches de cerfeuil.

La Salle à manger de Paris.

LOUIS TRONGET.

L'Henriette du Tambour.

(Extrait du Progrès, de Château-d'Éx).

ROSSINIÈRE a rendu, le 12 juin, les derniers honneurs à une vieille personne de qui nous ne voulons pas laisser se fermer la tombe sans quelques mots de souvenir.

M^{me} Henriette Martin, née Soumi — l'Henriette du *Tambour* — morte à 84 ans, était une des figures les plus familières de Rossinière. Depuis de longues années, on était habitué à la voir assise au coin de la fenêtre basse de la pinte du *Tambour*, ou devant sa porte, et les étrangers s'arrêtaient volontiers pour considérer cette figure paisible de vieille femme, que la coiffe des autrefois encadrait si bien. Ils sont nombreux par le monde les anciens étudiants du Pays-d'Enhaut qui, en apprenant sa mort, se rappelleront leur jeune temps. Alors qu'on se réunissait en bande, aux vacances, pour rentrer au pays, au temps où l'on venait pédestrement par dessus Jaman, au lieu de passer comme aujourd'hui par dessous, on abandonnait volontiers la vieille route montueuse et triste qui suivait le revers de la vallée. A la Tine, on prenait le chemin de la Mala Cheneau pour passer à Rossinière et boire chopine chez l'Henriette.

Rossinière, à ce moment, n'avait pas encore été partagé par la percée de la nouvelle route. C'était un joli petit village bien paisible. Quelques vieux devant les portes, sur les bancs, faisaient *coterd* et nous regardaient curieusement passer. L'Henriette nous servait vite de son vin

bien frais et, quand la grosse soif était passée on la faisait causer.

Cette vieille femme, née à Gérignoz, avait été *carbatière* aux anciens Bains de l'Eivaz, et de là à Rossinière au *Tambour*. Depuis de longues années elle n'avait pas repassé la montagne, mais elle avait eu cependant, elle aussi, ses aventures.

Toute jeune, elle était partie du pays, et moitié en diligence, moitié à pied, avait fait le long voyage de Gérignoz à Paris.

Le baron de Rothschild avait fait acheter dans le canton de Vaud tout un troupeau de belles vaches, et avait embauché des jeunes gens pour son service. L'Henriette Soumi était du nombre, avec un ou deux de ses frères. On lui avait imposé comme condition essentielle de ne point quitter son costume montagnard : la coiffe de dentelles, le corsage décolleté sur la chemise blanche. Elle resta plusieurs années au service des Rothschild, comme bonne d'enfants. La révolution de 1848, qui renversa le roi Louis-Philippe, la fit revenir à Gérignoz... Et nous écoutions bouche bée, les jambes allongées sur le banc, dans la douceur du repos et la fraîcheur de la salle, ces souvenirs d'une époque qui nous paraissait déjà si lointaine... Au dehors, quelques poules gloussaient autour de la fontaine, quelques vieux curiaient leur pipe, en comptant les mouches qui volaient sur la place... Il faisait bon vivre.

Bonne tante Henriette du *Tambour* ! Belle vieille figure disparue ! Beaucoup te gardent un bon souvenir et n'oublieront pas ta figure avenante et ta bonne grâce paysanne si simple, si naturelle !

Au café. — On discute tribunaux, jugements, emprisonnements, etc.

— Je vous demande un peu, dit quelqu'un, ce que cela fait aux criminels d'être condamnés à la réclusion perpétuelle... ils meurent presque tous avant d'avoir terminé leur peine.

Halte-là ! — Un jeune homme, dans l'enivrement de sa passion :

— Pour vivre auprès de vous, pour unir mon existence à la vôtre, je sacrifierais tout, honneurs, titres, fortune !...

La jeune fille : « Alors, qu'est-ce qui me restera?... »

Deux grands concerts.

C'est une véritable solennité musicale que les concerts qui auront lieu ce soir et demain, dimanche, à la Cathédrale. Les places — numérotées particulièrement — ont été si tôt enlevées que le Comité d'organisation a dû rendre publique la répétition générale d'hier soir. Plusieurs d'entre les personnes qui y ont assisté n'ont qu'un regret, celui de ne pouvoir, faute de place, entendre de nouveau, ce soir ou demain, la magistrale partition de Gustave Doret.

On sait que Gustave Doret, lui-même, est au pupitre et qu'il a dirigé les dernières répétitions. On sait que les masses chorale et instrumentale sont supérieures en nombre à tout ce que nous avons eu jusqu'ici. On sait qu'à l'effet des instruments de l'Orchestre et de la musique de Mulhouse, viendra s'ajouter celui du grand orgue de la Cathédrale, tenu par un organiste distingué, M. W. Montillet, à Genève.

On sait enfin que tous les solistes de la Fête des Vignerons sont là, M^{mes} Welti-Herzog et Troyon, MM. Troyon, Castella, etc.

Après cela, comment s'étonner de l'empressement extraordinaire du public.

Le bonheur d'une famille

repose sur la santé de chacun de ses membres. Pour conserver la santé, le café de malt Kathreiner est d'une grande importance. Pour les enfants, c'est ce qui remplace le mieux le café ; pour les adultes, c'est une excellente et salutaire addition au café !

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie Guillemin-Horard.
AMI FATIO, successeur.